



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
OUEST**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rennes, le 16 mai 2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FEUX D'AIRES NATURELLES

Lutte contre les feux de forêt en zone Ouest : un effort sans précédent

Le préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest, Emmanuel Berthier, a présenté la déclinaison, en zone Ouest, du plan de subventionnement des services départementaux d'incendie et de secours destiné à renforcer le parc d'engins de lutte contre les feux de forêt.

Ce jour, Emmanuel Berthier, a réuni à la préfecture de la région Bretagne, les préfets, les présidents de conseil d'administration des services d'incendie et de secours et les directeurs des services d'incendie et de secours des 20 départements des quatre régions composant la zone de défense et de sécurité Ouest (Bretagne, Centre – Val de Loire, Normandie et Pays de la Loire).

Après une saison 2022 hors-norme et alors que la sécheresse menace d'ores et déjà certains départements de la zone Ouest, les services de l'État, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS), ainsi que les conseils départementaux dont ils dépendent, ont travaillé de conserve au renforcement de leur parc d'engins de lutte contre les feux de forêt dans le cadre des pactes capacitaires. Le fruit de ces échanges entre les SDIS, l'État-major interministériel de la zone Ouest et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a été présenté en conférence de sécurité intérieure.

Depuis plusieurs années, le dispositif national de lutte contre les feux de forêt évolue pour faire face à l'évolution du risque, en lien avec le dérèglement climatique. Pensé à l'aune des retours d'expérience de la saison 2022, le plan national prévoit 400 millions d'euros pour financer des mesures concrètes, pour prévenir les incendies, renforcer les moyens de lutte et reboiser les forêts. Dans ce plan, 150 millions seront consacrés au soutien des collectivités territoriales dans le renforcement de leurs moyens humains et matériels.

Dans les 20 départements de la zone Ouest, l'État participera au financement de l'acquisition par les SDIS de 194 engins, dont 159 camions citernes feux de forêt, pour augmenter le nombre de colonnes de renfort de 3 à 8. Il financera également 3 dispositifs de détection de feux naissants dans les massifs forestiers des départements. Dans un dialogue constructif avec les présidents des conseils d'administration des SDIS, l'État a retenu pour près de 60 millions d'investissements qui pourront être subventionnés à hauteur de 50%. Pour finir, l'État accroîtra son accompagnement des communes dans la prévention, l'anticipation et l'information des risques de départ de feux de forêt et de végétation.

À partir de juin, une « météo des forêts » sera publiée chaque jour par Météo-France afin de sensibiliser et informer le public sur les zones à risques de feux de forêt et de végétation et, en zone Ouest, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le ministère de la Transition écologique, en lien avec le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, affecteront 8 techniciens supplémentaires de l'office national des forêts (ONF) d'ici à 2023 afin de renforcer la politique de protection des forêts et des landes.

**Service du cabinet
Pôle communication interministérielle**

Tél : 02 20 86 21 71
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Astreinte communication interministérielle
En semaine à partir de 18 h et le week-end

Tél : 06 79 78 73 41
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr